Boissons spiritueuses: définition, désignation, présentation, étiquetage et protection des indications géographiques

2005/0028(COD) - 24/10/2006

La présidence du Conseil a noté qu'une large majorité au sein du Conseil était en mesure de soutenir l'orientation générale relative à la proposition de règlement concernant la définition, la désignation, la présentation et l'étiquetage des boissons spiritueuses, qui servira de base aux discussions avec le Parlement européen.

Le Conseil a pris acte des positions exprimées par les délégations et de l'intention de la présidence de tenir le Comité spécial Agriculture pleinement informé de l'évolution de ses discussions avec le Parlement européen, ainsi que de revenir sur les aspects juridiques de ce dossier et sur ceux liés à l'OMC.

La présidence finlandaise s'est fixée pour objectif de réaliser autant de progrès que possible sur cette proposition en vue de dégager un accord politique avec le Parlement européen en 1ère lecture.